

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| O Réclamation | contact@mupras.com |
| O Prise en charge | pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-562280

ND: 51111

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e) 12687 Matricule : Société : RAI Handling

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KHARBACHE Hicham

Date de naissance : 06/01/1998

Adresse : 51, ANG Rue Cellini et El Bassa, résidence Agoudz

Apt 17. Casa

Tél. : 6662792392 Total des frais engagés : 31 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 19/11/2020

Nom et prénom du malade : KHARBACHE Hicham Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dermatose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 19/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraire	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/11/2011	contrôle		Gratuit	INP : 001000420 DUCHI SHAN AVEP TOLOU DELARUE 2333330

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	19/11/2020	351,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

Docteur Siham ALAOUI EL HASSANI

Dermatologue - Venerologue

Diplômée de L'université de Paris

Maladies de la peau, de l'ongle

et du cuir chevelu

Maladies Sexuellement Transmissibles

Cosmétologie



الدكتورة سهام العلوى الحسنى

الأمراض والجراحة الجلدية - الأمراض التناسلية

خريجة جامعة باريس

أمراض الجلد، الظفر

والشعر

الأمراض التناسلية

الطب التجميلي

Cousa, le 19/11/2020.

KHARACHE

HICHAM.

284,00

B.V.

1) Xenachan - Ge ^{star}

do me -

B.V.

1 cap 1j

54,10

EXACHANICIE
153, Rue Habache
(Bd Bay 2014 Sidi Baba)
1315 Ghellala Casablanca
Tél: 05 22 35 35 30

2) Larmabala Cologne

B.V.

13,50

Fiolette x 2 fl



3) vaseline officinale

10351,60 plusieurs fois 1j

41 préparez UV. 30. . .
toutes les 2 heures. Si
exposition solaire.

5) Xenogel.

1 fois t₁ sur les
cicatrices.


Dr. ALFONSO VIDAL
DERMATO-VENEREOLOGUE
76 Bd AUGUSTE MOURA
CASABLANCA
Tel. 022233330

AR لارماباك 0,9 %

التركيبة:

كلوريد الصوديوم.....0,900 g
ل كل 100 ml من محلول قطرات العين

قائمة مساغات: هيدروجينوفوسفات الصوديوم
لودنيا هيرست ، تبيهروجينوفوسفات
الصوديوم تثائي الاماهة، ماء
الممنخرات القليلة للحقن.

عن طريق العين
بتركه بعدها عن رؤية و متناول الأطفال

مواعي الاستعمال: يوصى باستعمال هذا الدواء لتفحيف
أعراض التهاب الملتحم عن جفاف العين
(نظر العين توفر الماء بكثرة كافية).

2.5 بحفظ في درجة حرارة لا تتعدي
درجة مئوية.

لا تخزنوا بالقبردة بعد استعمالها لأكثر
من 8 شهرين.

اقر الشرة قبل الاستعمال.
لا يحقن و لا يطلع.

يسلم هذا الدواء دون وصفة طبية.
MA رقم التسجيل بال المغرب
181/19/DMP/21/NRQDNM

Date de première ouverture /
تاريخ فتح الملحوظ لأول مرة

FR Larmabak 0,9 %

Composition :
Chlorure de sodium.....0,900 g
Pour 100 ml de collyre.

Liste des excipients :

Hydrogénophosphate de sodium
dodecahydrate
dihydrogénophosphate de sodium
dihydrate, eau pour préparations
injectables.

voie ophtalmique
TENIR HORS DE LA VUE ET DE
PORTÉE LA DES ENFANTS.

Indications d'utilisation :
Ce médicament est préconisé pour
soulager les symptômes d'irritation
liés à la sécheresse oculaire (quand il
existe une insuffisance de larmes).

A conserver à une température ne
dépassant pas 25°C.
Ne pas conserver le flacon entamé
au-delà de 8 semaines.

Lire la notice avant utilisation.
Ne pas injecter, ne pas avaler.

Médicament non soumis à
prescription médicale.

عليه تحوي على قارورة 10 ml
محلول قطرات للعين

MA AMM Maroc n°:
181/19/DMP/21/NRQDNM
n°3400963817930

Sans conservateur

Larmabak®
0,9 %

Collyre

Chlorure de sodium

Bâîte de 1 flacon de 10 ml

لارماباك®

0,9 %

محلول قطرات للعين

ل كل 100 ml من محلول قطرات العين

LARMABAK 0,9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

• Théa

• Théa

20 mg

1

Après
pendant 1 mois



Xeractan®

Isotrétinoïne

1

Voie orale

30 Capsules
molles

N° de LOT.: 0002060
date de FAB: 03/20
date d'EXP: 03/23

PPV : 284,00 Dhs

